

Nombre de délégués : 56

Délibération n° 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance ordinaire du 1^{er} Février 2006

L'an deux mille six, le PREMIER FEVRIER, à vingt et une heures,

Le Conseil de la Communauté de la Vallée de Montmorency, légalement convoqué par courrier du 26 Janvier 2006 et par affichage du 26 Janvier 2006, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Jean-Claude NOYER, Président et Maire de Deuil-la-Barre.

Délégués présents :

- Représentant la commune d'Andilly : Henri FLAVIGNY, Pierre BRICET, Jean BRUXER, Daniel FARGEOT, Annie GUIDEZ, Jean-Paul MAUROY,
- Représentant la commune de Deuil-la-Barre : Jean-Claude NOYER, Jean FLEURY, Daniel MARY,
- Représentant la commune de Groslay : Joël BOUTIER, Corinne ANDREOLETTI, Roger MIDY, Jacques SEGUIN (à partir du point n° 6),
- Représentant la commune de Margency : Jean-Pierre CAMUS, Laure COUTURE, Christian DENIS, Bertrand ESPIARD, Roger GEHIN, Jean-Michel MORNACCO,
- Représentant la commune de Montmagny : Michel ROY, Jocelyn BRUISSON (à partir du point n° 6), Rémy JULIEN, François ROSE,
- Représentant la commune de Montmorency : François LONGCHAMBON, Christian DIDIER, Martine FAURE, Gilles HECQUET, Michèle LE GUERN, André ZILBER,
- Représentant la commune de Saint-Gratien : Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN (arrivée au point n° 6), Didier LOGEROT, Vladimir MATCOVICH, Vincent PALLAIN (arrivée au point n° 7), Claudine PENEL,
- Représentant la commune de Soisy-sous-Montmorency : Luc STREHAIANO, Claude BARNIER, Jean-Louis PERROT, Bernard VIGNAUX,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Serge BIGUENET, Alain JOUBERT, Dominique PETITPAS, Muriel SCOLAN, François SIGWALD, Guy BOISSEAU, Sébastien MENARD, Marianne MERLET, Carmen VIETTI, Jean-François BELLEC, Patrick FLOQUET, Lilian REGNIER, Pierre GUIRAUDET, Christiane LARDAUD, Sylvain MARCUZZO, Alain SURIE,

Procurations :

Serge BIGUENET	à Henri FLAVIGNY	Patrick FLOQUET	à Michel ROY
Muriel SCOLAN	à Jean-Claude NOYER	Lilian REGNIER	à Rémy JULIEN
François SIGWALD	à Jean FLEURY	Pierre GUIRAUDET	à Martine FAURE
Guy BOISSEAU	à Corinne ANDREOLETTI	Christiane LARDAUD	à Bernard VIGNAUX
Marianne MERLET	à Roger MIDY	Sylvain MARCUZZO	à Claude BARNIER
Carmen VIETTI	à Jean-Pierre CAMUS	Alain SURIE	à Jean-Louis PERROT
Jean-François BELLEC	à François ROSE		à

Secrétaire de séance : Madame Claudine PENEL

ADMINISTRATION GENERALE

**OBJET : MARCHES PUBLICS : LISTE ANNUELLE RECAPITULATIVE DES MARCHES PUBLICS
2005 DONT LE MONTANT EST EGAL OU SUPERIEUR A 50 000 euros HT**

Vu l'arrêté préfectoral du 26/12/2001 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives au régime juridique des actes,

Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics, notamment son article 138,

Vu l' Arrêté Ministériel du 27 mai 2004 pris en application de l'article 138 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les personnes publiques, applicable aux marchés souscrits en 2005,

Considérant que les acheteurs publics sont soumis à l'obligation de publier, sur le support de leur choix, une liste des marchés publics conclus l'année précédente,

Considérant la liste établie par les services recensant pour l'année 2005 les marchés publics dont le prix est supérieur ou égal à 50 000 euros HT

Vu la note de présentation rapportée par Monsieur le Président,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE à l'unanimité,

- PREND ACTE DE LA LISTE RECAPITULATIVE DES MARCHES CONCLUS EN 2005 DONT LE PRIX EST SUPERIEUR A 50 000 EUROS HT,
- DIT QUE LADITE LISTE FERA L'OBJET D'UNE PUBLICATION PAR VOIE D'AFFICHAGE ADMINISTRATIF ET SUR LE SITE INTERNET DE LA CAVAM.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Le

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur Général des Services,

Patrice GIROT